

ECOLE DE CONDUITE FREDERIC
70, avenue de Verdun
69570 Dardilly
TEL : 04.78.47.54.87
Agrément : E0206908970

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)

N° : _____ SÉRIE _____

EXEMPLAIRE ADMINISTRATION

Date : _____ Caste : _____ N° de département : _____

Liberté - Nord : _____ (Chargé de l'évaluation de l'élève en circulation de : _____)

Mme, Mlle, M. : _____ Prénoms : _____

Il s'agit de nouveau-né : sans permis sans permis sans permis sans permis

Catégorie de permis sollicité : A A1 B B1 B2 C C1 C2 D D1 D2 E

Attesté de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : (ré) : _____ le : _____ à : _____

N° de département : _____ ou pays : _____ doit titulaire des catégories de permis : _____

régularisation dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-28 du Code de la Route) N° du permis : _____

Résultat d'examen Retourner la réaction correspondante et poser celle-ci : FAVORABLE INSUFFISANT Examen non passé à son terme <input type="checkbox"/>	Codes spécifiques : <input type="checkbox"/> 01 <input type="checkbox"/> 101 <input type="checkbox"/> 202 <input type="checkbox"/> 103 <input type="checkbox"/> 105 <input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> 100 jours : _____ Valeur titre de conduite à compter du : _____ Valeur résultat validé par : _____ Autres codes : _____	Signature : 																																											
	Bilan des compétences <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="5">Niveau d'appréhension</th> <th colspan="3">Autorité connaissance en risque</th> </tr> <tr> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> <th>5</th> <th>6</th> <th>7</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="9">Connaitre et maîtriser son véhicule</td> </tr> <tr> <td>Doit s'installer et assurer la sécurité à bord</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Effectuer des vérifications du véhicule</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table>			Niveau d'appréhension					Autorité connaissance en risque			0	1	2	3	4	5	6	7	Connaitre et maîtriser son véhicule									Doit s'installer et assurer la sécurité à bord	0	1	2	3	4	5	6	7	Effectuer des vérifications du véhicule	0	1	2	3	4	5	6
	Niveau d'appréhension					Autorité connaissance en risque																																							
	0	1	2	3	4	5	6	7																																					
Connaitre et maîtriser son véhicule																																													
Doit s'installer et assurer la sécurité à bord	0	1	2	3	4	5	6	7																																					
Effectuer des vérifications du véhicule	0	1	2	3	4	5	6	7																																					

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

AUX CATEGORIE « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Courtoisie			+1					
			Total général					

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'**ASSR** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'**ASR** pour suivre une formation pratique de **8 heures au moins** assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire.

Elle comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal **est présent lors de la dernière séquence de la formation** (Séquence 5).

La durée de la formation à la conduite des Séquences 2 et 5 est de 6 heures au moins.

Tout dépassement de la durée totale de 8 h minimum requiert l'accord express de l'élève, de l'un de ses parents au moins ou de son représentant légal, s'il est mineur.

- **Vous devez renseigner le « Questionnaire préalable à la formation » figurant dans ce livret.**
- **Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la durée de votre formation.**
- **Vous devez être en possession des équipements réglementaires.**

La formation pratique est constituée de trois phases :

- **Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.**

Durée : 30 minutes

- **Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation.** Durée minimale : 1 heure

- **Séquence 3. Code de la route.** Durée : 30 minutes

- **Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.**

Durée minimale : 3 heures

- **Séquence 5. Sensibilisation aux risques.** Durée minimale : 1 heure

Avec le permis AM option cyclo. On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

« B96 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Le déroulement de la formation

La formation, d'une durée de 7 heures se décompose en deux parties :

• 4 heures hors circulation alternant théorie et pratique pour acquérir des compétences relatives à la prise en charge et à l'utilisation d'un ensemble de véhicules.

Cette séquence alterne pendant 4 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

A/Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge.

Les plaques : Plaques d'immatriculation, d'identification et de tare.

Le freinage des remorques

Les équipements obligatoires de la remorque :

- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissants, clignotant.
- Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres.
- Le triangle de pré signalisation.

B/Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble.

- Signalisation spécifique
- L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).
- Le chargement : répartition et arrimage.

C / Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ.

- Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment au niveau : des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.

- Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux : du véhicule tracteur et de la remorque.
- Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

D/Réalisation d'exercices d'attelages et de dételage

- Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant de départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour la sécurité.

E/Réalisation d'exercice de maniabilité

- Réalisation de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.
- Réalisation de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

• 3 heures en circulation pour apprendre à adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble et aux risques qui y sont associés.

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques associés.

La séquence circulation s'effectue avec un maximum de 3 élèves dans la voiture tractrice et chaque élève effectue au minimum 50 minutes de conduite.

En circulation l'accent est mis notamment sur :

- La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale.
- Les angles morts.
- Les changements de direction.
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables).
- L'information et la communication avec les autres usagers.
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt.
- Les trajectoires (virages, voies étroites).
- La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

- Le ressenti de sa prestation.
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'un attelage.

Attestation

À l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation.

Vous devez ensuite aller en préfecture pour faire porter la mention sur votre permis de conduire.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

À LA CATEGORIE « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

Le déroulement de la formation

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;

- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								
Courtoisie au volant								
Total général								

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves ou stagiaires.

Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit se conformer aux instructions particulières données par les formateurs en ce qui concerne les règles de sécurité.

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit respecter les normes élémentaires d'hygiène.

Sont particulièrement visés : l'interdiction de vapoter, fumer, cracher, de se restaurer ou de jeter des détritits, l'hygiène corporelle et la nécessité de signaler à l'établissement tout risque de contagion en cas de maladie.

Article 2 : Consignes de sécurité

En cas d'incendie l'élève doit se référer aux consignes affichées. Tous les élèves sont tenus d'en prendre connaissance et de participer aux exercices d'évacuation lorsqu'ils sont organisés.

D'une manière générale, en cas d'incendie ou d'ordre d'évacuation des locaux, chacun se conformera aux directives qui seront données par le responsable désigné.

Il est interdit d'introduire, de distribuer ou de consommer des stupéfiants ou de l'alcool sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Il est également interdit de pénétrer ou demeurer sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool.

Il est également interdit de fumer, vapoter sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Article 3 : Accès aux locaux

Horaires et jours d'ouverture ordinaires de l'établissement * :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	Horaires					
Formation théorique	DE 15H A 19H	DE 15H A 19H	DE 15H A 19H	DE 15H A 19H	DE 15H A 19H	09H-12H
Cours thématiques			16H			10H
Cours pratiques	8H-20H	8H-20H	8H-20H	8H-20H	8H-20H	8H-20H

* En cas de modifications : affichage des horaires exceptionnels dans l'établissement ou sur tout autre support accessible.

ECOLE DE CONDUITE FREDERIC

70, avenue de Verdun

69570 DARDILLY

TEL 04.78.47.54.87

Agrément : E0206908970

Site : www.auto-ecole-frederic.fr

Conditions d'accès :

Salle de code :	DEBUT DES TESTS A HEURE PLEINE
Salle de formation :	
Simulateur :	

Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques

Entraînements au code :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Tests d'entraînement au code		15H-19H	15H-19H	15H-19H	15H-19H	09H-12H

L'accès à tout dispositif d'entraînement au code ainsi que son utilisation (tests, tout dispositif d'entraînement au code présent dans l'établissement ou accessible à distance ainsi que les supports de recueil des réponses) est régit par les conditions particulières d'accès définies dans le contrat de formation ou à l'initiative du personnel de l'établissement.

Cours théoriques :

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Horaires des cours théoriques			16H			10H

Les thématiques traitées sont les suivantes (choisissez vos propres thématiques):

- les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- la pression sociale (publicité, travail ...)
- la pression des pairs.
- Alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...

Modalités spécifiques à l'enseignement aux formations 2 roues :

- l'équipement du motard ;
- comment choisir sa moto ;
- les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- la pression sociale (publicité, travail ...)
- la pression des pairs.

Cours pratiques :

Le contrat de formation est conclu après une évaluation de départ dont les modalités de réalisation sont disponibles dans les locaux de l'établissement.

Chaque élève se voit attribuer un livret d'apprentissage qu'il devra renseigner au fur et à mesure de sa progression avec l'assistance du formateur.

ECOLE DE CONDUITE FREDERIC

70, avenue de Verdun

69570 DARDILLY

TEL 04.78.47.54.87

Agrément : E0206908970

Site : www.auto-ecole-frederic.fr

Modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite du fait de l'élève :

	Moyens	Délais	
Réservation des leçons de conduite	Auprès du secrétariat dans les horaires affichés dans l'établissement ;	En conformité avec les éléments présents dans le contrat	
	Moyens	Délais	Dispositions applicables
Annulation des leçons de conduite	Auprès du secrétariat dans les horaires affichés dans l'établissement ;	En conformité avec les éléments présents dans le contrat ATTENTION : TOUTE LECON NON DECOMMANDEE 48H A L'AVANCE « JOURS D'OUVERTURE DU BUREAU » SERA FACTUREE. LE REPONDEUR ET MAILS NE PRENNENT PAS LES ANNULATIONS DE CONDUITE	En conformité avec les éléments présents dans le contrat

Modalités d'annulation des leçons de conduite du fait de l'établissement :

Les leçons de conduite sont d'une durée maximale de 2 h15, elles peuvent se dérouler de manière individuelle ou en séance collective.

L'interruption entre deux leçons consécutives doit être au minimum équivalente à la durée de la leçon précédente.

	Moyens	Délais	Dispositions applicables
Retard de l'élève	Prendre contact auprès du secrétariat dans les horaires affichés dans l'établissement ; Par : tel	En conformité avec les éléments présents dans le contrat	En conformité avec les éléments présents dans le contrat

	Moyens	Délais	Dispositions applicables
Retard du formateur	Par : tel	En conformité avec les éléments présents dans le contrat	Tout retard du formateur sera rattrapé à l'élève le jour même ou ultérieurement.

Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Pour la formation à la catégorie B : chaussures adaptées (talons haut et tongs interdits), vêtements permettant une aisance de mouvement et ne gênant pas la prise d'information en conformité avec les prescriptions du code de la route (article R412-6).

Pour les formations deux-roues : obligation de porter un équipement obligatoire homologué (casque, gants, et chaussures qui couvrent les chevilles), de se vêtir d'un blouson adapté à la pratique du 2 roues à moteur et d'un pantalon de type « jean » au minimum.

Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique

L'utilisation du matériel pédagogique est exclusivement réservée à l'activité de formation et uniquement sur les lieux de formation.

L'élève s'engage à conserver en bon état le matériel qui lui est confié et à signaler toute anomalie détectée au personnel de l'établissement.

ECOLE DE CONDUITE FREDERIC

70, avenue de Verdun

69570 DARDILLY

TEL 04.78.47.54.87

Agrément : E0206908970

Site : www.auto-ecole-frederic.fr

Article 7 : Assiduité des stagiaires

L'élève stagiaire s'engage au respect des horaires de formation fixés par l'école de conduite.

En cas d'absences ou de retards, les modalités précisées à l'article 4 du présent règlement s'appliquent.

Au cas échéant l'établissement se réserve la possibilité de rendre compte de l'assiduité de l'élève stagiaire aux tiers tels que définis dans le contrat de formation.

Article 8 : Comportement des stagiaires

Tout comportement visant au non-respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et au bon déroulement des formations est proscrit sur les lieux de formation, à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite et lors des examens pratiques.

Sont particulièrement visés les comportements à caractère agressif, violent, homophobe, sexiste, raciste.

Ces règles élémentaires sont également applicables au personnel enseignant ou administratif, aux autres élèves ou toute personne présente sur les lieux de formation, à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite et lors des examens pratiques.

Toute tentative de propagande autant religieuse que politique ou syndicale est proscrite sur les lieux de formation, ou à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite.

Article 9 : Sanctions disciplinaires

Les sanctions applicables sont : l'avertissement oral qui précise les motifs de plainte et avertit des suites possibles en cas de maintien du comportement ; l'avertissement écrit qui précise les motifs de plainte faisant suite à l'avertissement oral et rappelle les suites possibles en cas de maintien du comportement ; la suspension provisoire faisant à suite l'avertissement écrit qui précise la durée de la suspension, les conditions de retour en formation et les suites possibles en cas de maintien du comportement; l'exclusion définitive faisant à suite à la suspension.

Au cas échéant l'établissement se réserve la possibilité de rendre compte des sanctions disciplinaires prise à l'encontre de l'élève stagiaire aux tiers tels que définis dans le contrat de formation.

En cas de contestation des mesures prises par l'établissement, l'élève peut saisir le médiateur de la consommation dont relève l'établissement.

Fait à Civrieux d'Azergues

Le directeur
PORTAIL Frédéric

ECOLE DE CONDUITE FREDERIC

70, avenue de Verdun

69570 DARDILLY

TEL 04.78.47.54.87

Agrément : E0206908970

Site : www.auto-ecole-frederic.fr

Conditions d'usage de la piste pour formations de catégories

AM, A1, A2, PASSERELLE A2 EN A, L5e, BE, B96

Adresse :

Les formations citées ci-dessus ont lieu sur piste située à LIEU DIT LES FIOUTES 69480 AMBERIEUX D'AZERGUES

La piste se situe à environs 30 min de déplacement, en voiture, de l'auto-école.

Formalités de rendez-vous :

Le lieu de RDV est à l'auto-école Dardilly

Nombre de participants :

Le nombre de participants maximum par sessions de formation est de 4 maximum pour permis AM, A1, A2, PASSERELLE A2 EN A, maximum 4 pour le L5e, formation 125 (7h) et B96 et individuel ou collectif pour le BE.

Matériel :

Matériel obligatoire pour les formations AM, A1, A2, PASSERELLE A2 EN A, FORMATION 125 (7H) et L5e :

- Casque homologué avec ses 4 dispositifs réfléchissants
- Gants homologués
- Chaussures motos
- Blouson moto
- Pantalon (jean si pas de pantalon moto)

Horaires :

Ces formations ont lieu du lundi au vendredi entre 8h et 20h et sont programmées selon le planning de l'élève et celui de l'établissement.

Capacité d'accueil :

La piste possède seulement des abris en cas d'intempéries mais ne possède pas de toilettes

LA FORMATION
**POST
PERMIS**
Pourquoi pas moi ?



J'ai entre 6 mois
et 1 an de permis.

Je veux enlever mon **A** plus tôt
et obtenir **12** points* plus tôt !



Je me renseigne
auprès de mon
ÉCOLE DE CONDUITE
pour suivre une formation
complémentaire post permis
sur une journée
de 7 heures !

* obtention des 12 points en 2 ans au lieu de 3 ans en formation traditionnelle
ou conduite supervisée et en 1 an et demi au lieu de 2 ans en AAC.

Programme de la **FORMATION**

Matinée

Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes.



1. PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion.

Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention.

DURÉE : 10 MINUTES

2. QUESTIONNAIRE D'ENTRÉE EN FORMATION (auto-évaluation)

Se connaître en tant que conducteur.

Connaître et prendre en compte ses limites.

DURÉE : 15 MINUTES

3. CONSTITUTION DU GROUPE

Se présenter.

Confronter ses expériences au groupe.

Découvrir sa singularité.

Créer du lien.

DURÉE : 35 MINUTES

4. TRAITEMENT DU QUESTIONNAIRE D'AUTO-ÉVALUATION

Confronter ses expériences au groupe.

Découvrir le groupe.

DURÉE : 45 MINUTES

5. PERCEPTION DES RISQUES

Se positionner face au risque.

Se confronter à la perception des autres.

Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque.

DURÉE : 1 HEURE

6. SITUATIONS COMPLEXES

Comprendre et résoudre des situations complexes.

DURÉE : 1 HEURE 15 MINUTES

Après-midi

Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.

Les stratégies de mobilité.

7. MOBILITÉ ET THÉMATIQUES CARACTÉRISTIQUES DES JEUNES

Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements.

Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.).

Être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.)

DURÉE : 1 HEURE 45 MINUTES

8. CHOIX DE MOBILITÉ

Se connaître en tant qu'usager de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement. Être sensibilisé aux questions environnementales.

Découvrir des modes de déplacements alternatifs.

DURÉE : 1 HEURE

9. BILAN AVEC ENGAGEMENT

DURÉE : 15 MINUTES

POST-PERMIS

Nous vous informons de l'existence de la
formation :

« Post-Permis »

Cette formation aura pour but notamment de
réduire la durée de la période probatoire à
l'issue de l'obtention de votre permis B.

Pour tout renseignement merci de vous
adresser à l'accueil.

PROGRAMME DE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE PRÉVUE À L'ARTICLE L. 223-1 DU CODE DE LA ROUTE

La formation complémentaire suivie entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire vise à renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome. Elle est composée :

- d'un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes ;
- d'un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

Le programme défini ci-dessous s'appuie sur le modèle didactique de la hiérarchie des comportements de conduite (Kestinen, 1996 et Siegrist, 1999) - matrice GDE (Goals for Driver Education).

Cette formation fait appel à l'autoréflexion des élèves et à l'analyse de leur perception des dangers de la route en vue d'améliorer leurs modes de réflexion et leurs aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans leurs divers modes de déplacement.

Le programme présenté ci-dessous définit un schéma qui permet à l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière - ci-après nommé « enseignant » - d'adapter son intervention en fonction des groupes.

L'ordre des séquences doit être respecté pour favoriser le processus d'acquisition de comportements sûrs dans l'objectif de prévenir la survenance d'accidents caractéristiques des usagers titulaires du permis de conduire depuis peu de temps et ayant peu d'expérience.

En évitant de faire appel à des cas d'accidents, les outils de la formation privilégient l'illustration de situations de conduite ou de questions de mobilité. Ils doivent également permettre, dès que possible, les travaux en groupes restreints.

Les enseignants doivent utiliser des outils spécifiquement adaptés pour travailler ces séquences et avoir bénéficié d'une formation pour leurs usages.

- MATINÉE :

Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes

Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
1. Présentation de la formation Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion. Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention. Durée : 10 minutes	Présentation des objectifs. Présentation du cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole, etc.). Cadre réglementaire (horaires, participation active, réduction de la période probatoire, etc.). Présentation de la formation (différentes séquences, organisation, etc.). Cette séquence permet à l'enseignant d'instaurer un climat de confiance avec les élèves pour débiter la formation dans de bonnes conditions.
2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation) Se connaître en tant que conducteur. Connaître et prendre en compte ses limites. Durée : 15 minutes	Le questionnaire permet de se définir : - en tant qu'individu ; - en tant qu'utilisateur de la route. Le questionnaire permet d'aborder les différentes thématiques de la formation. Le questionnaire porte sur l'élève lui-même (âge, études, loisirs, etc.) et sur son expérience en tant qu'utilisateur de la route (ancienneté du permis, nombre de kilomètres parcourus, véhicule utilisé, etc.). Le questionnaire permet de disposer d'informations sur le groupe pour travailler les différentes séquences de la formation.
3. Constitution du groupe Se présenter. Confronter ses expériences au groupe. Découvrir sa singularité. Créer du lien. Durée : 35 minutes	Alterner les techniques de présentation en privilégiant une forme dynamique. Conduire des échanges permettant aux stagiaires de faire part de leur expérience (types de trajet, types de véhicules utilisés, situations de presque-accident rencontrées, etc.)
4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation Confronter ses expériences au groupe. Découvrir le groupe. Durée : 45 minutes	A partir du questionnaire d'autoévaluation, exploiter de façon interactive les réponses en privilégiant les travaux en sous-groupe pour prendre en compte les problématiques des élèves.
5. Perception des risques Se positionner face au risque. Se confronter à la perception des autres.	Évaluer individuellement sa perception des risques, notamment au regard du vécu des autres élèves. Échanger collectivement sur les résultats de ces évaluations. Dégager des tendances au sein du groupe. Mettre en avant la subjectivité du risque.

<p>Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque. Durée : 1 heure</p>	<p>Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des risques en situation de conduite et permettant à l'enseignant de mener une discussion à partir du ressenti des élèves face au danger. L'enseignant pourra par exemple accompagner les élèves à se positionner sur une échelle de risque estimé.</p> <p>En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur la perception des risques. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.</p>
<p>6. Situations complexes Comprendre et résoudre des situations complexes. Durée : 1 heure 15 minutes</p>	<p>Travailler sur des situations de conduite complexes mettant en jeu plusieurs types de comportements et d'usagers.</p> <p>Utilisation de supports (photos, vidéos, etc.) présentant des situations de conduite complexes et permettant aux élèves de se positionner (« que percevez-vous ? », « que peut-il se passer ? », etc.) individuellement, et au sein du groupe, face aux situations présentées.</p> <p>En introduction de la séquence, un simulateur peut être utilisé pour amorcer un travail collectif sur les situations complexes. Pour cette séquence, les exercices sur simulateur ne doivent pas durer plus de 20 minutes et doivent être encadrés par l'enseignant constamment présent avec les élèves. Le paramétrage du simulateur évite dans la mesure du possible les situations d'accident.</p>

- APRÈS-MIDI :

Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.

Les stratégies de mobilité.

Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
<p>7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements. Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.). Être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.) Durée : 1 heure 45 minutes</p>	<p>Travail à partir de situations types (sorties festives, de nuit, sous la pression des pairs, sous influence de distracteurs ou de produits psychoactifs, etc.). Cette séquence est animée avec des outils permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'élaborer une suite à un scénario ; - d'imaginer les dangers potentiels ; - d'aider à devenir capable de refuser, d'exprimer son désaccord, être force de proposition, être capable de fédérer. <p>Pour cette séquence, les outils adaptés peuvent notamment prendre la forme de vidéos, de photos, de descriptions de scénario ou d'outils visuels d'aide à la prise de décision.</p>
<p>8. Choix de mobilité Se connaître en tant qu'utilisateur de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement. Être sensibilisé aux questions environnementales. Découvrir des modes de déplacements alternatifs. Durée : 1 heure</p>	<p>En lien avec le questionnaire d'autoévaluation. Faire émerger ce qui détermine ses choix de mobilité et ce qui les influence. Faire connaître les possibilités et l'intérêt de l'utilisation de modes alternatifs de déplacement. L'enseignant utilise des outils statistiques ou autres présentant des modes de déplacement caractéristiques des jeunes. L'enseignant s'attache à apporter des informations sur les différentes formes de mobilité proposées localement.</p>
<p>9. Bilan avec engagement Durée : 15 minutes</p>	<p>S'engager oralement face à soi-même et vis-à-vis du groupe. Un support sur lequel cet engagement est matérialisé (livret de stage, attestation d'engagement, etc.) est préconisé.</p>

Apprentissage Anticipé de la Conduite

A A C

**Conduite accompagnée,
succès assuré !**



Gagne en expérience
en conduisant au moins 3000 km !



Fais des économies
sur ta formation
et ton assurance !



Assure à l'examen
en étant plus sûr de toi !



Réduis à 2 ans au lieu de 3
ta période probatoire !

Partenaire de votre réussite !
codesrousseau.fr

**CODES
ROUSSEAU**

Conduite Supervisée



Conduite supervisée, succès assuré !



Gagne en confiance
en cumulant des kilomètres !



Fais des économies
sur ta formation !



Continue à progresser
avec ton accompagnateur !



Assure à l'examen
en étant plus sûr de toi !

ÉVALUATION de départ

Procédure d'évaluation

IL S'AGIT D'UNE ÉVALUATION SUR ORDINATEUR D'UNE DURÉE D'ENVIRON 45 MINUTES.

- il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation ;
- le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même si elles disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes ;
- les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même [par exemple, lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision] ;
- il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur du véhicule d'où la situation est filmée ou photographiée ;
- les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation ;
- les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c'est-à-dire, en tenant compte des données de mouvement avant l'arrêt sur image ; l'aspect statique de l'arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une diapositive de code.

Les catégories de compétences évaluées

- Les capacités et connaissances sensori-motrices
- Les capacités de compréhension et de traitement
- Les aspects émotionnels et affectifs
- Les facteurs de volonté
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail

LE TEST SE DIVISE EN 2 PARTIES :

- le questionnaire,
- l'analyse des capacités cognitives en situation, sur support photos et vidéos.

Le questionnaire

Seules les questions présentées ci-dessous font l'objet d'attribution de points.
Les autres relèvent de l'information simple à destination de l'établissement et des enseignants.

1. Capacités de transfert et connaissances sensori-motrices

a. Habiletés

POSSESSION DE PERMIS AUTRE QUE LE B
OU PERMIS B ANNULÉ

Compétences de conduite et de gestion de situations
de circulation.

UTILISATION D'ENGINS À MOTEUR
AUTRE QUE LA VOITURE

Compétences techniques et situationnelles.

b. Connaissance de procédures

CONNAISSANCES DES PROCÉDURES POUR
DÉMARRER, S'ARRÊTER, CHANGER DE VITESSE

Compétences techniques et situationnelles.

2. Capacités de compréhension et de traitement

a. Compréhension et mémoire à long terme

b. Compréhension des situations

UTILISATION D'UN DEUX-ROUES MOTORISÉ,
PASSAGER AVANT D'UNE VOITURE

Capacités de perception d'indices.
Compréhension de situations de circulation.

c. Connaissance de procédures de sécurité

CONNAISSANCES DES RÈGLES DE SÉCURITÉ
DANS UNE SITUATION DE CONDUITE
(PASSAGE D'UNE INTERSECTION)

Connaissance d'une règle de sécurité.

d. Auto-évaluation

AUTO-ÉVALUATION SUR LES PROCÉDURES POUR
DÉMARRER, S'ARRÊTER, CHANGER DE VITESSE

Capacité à s'auto-évaluer sur des procédures de
conduite.

3. Aspects émotionnels et affectifs

a. Intérêt pour la conduite et l'apprentissage

INTÉRÊT ET ATTIRANCE POUR LA CONDUITE

Apprentissage facilité par l'intérêt pour la conduite.

b. Plaisir de conduire et d'apprendre à conduire

PLAISIR À APPRENDRE

Apprentissage facilité par une émotion positive à l'égard de l'apprentissage et de la conduite.

ATTIRANCE POUR LA CONDUITE

Émotion positive et valorisation.

PEUR DE CONDUIRE

Apprentissage facilité s'il n'y a pas de sensation de peur.

c. Réaction à l'échec

EN SITUATION D'APPRENTISSAGE,
QUELLE EST LA RÉACTION FACE À L'ÉCHEC

État d'esprit positif : volonté de compréhension, persévérance
État d'esprit négatif : dévalorisation, fuite, critique de tiers.

d. Image de soi, facilité à apprendre

AUTO-ÉVALUATION SUR LA FACILITÉ
D'APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE

Capacité à s'auto-évaluer de manière juste.

4. Facteurs de volonté

a. Sentiment d'auto-efficacité

SATISFACTION DE SA SITUATION
PROFESSIONNELLE ET/OU DE SES
APPRENTISSAGES

Le sentiment d'auto-efficacité personnelle facilite l'apprentissage.

b. Motivation pour la formation à la conduite

ÉNONCÉ DES RAISONS POUR APPRENDRE
À CONDUIRE

Motivation à suivre une formation à la conduite.

c. Persévérance

PRATIQUES SPORTIVES OU CULTURELLES
ANCIENNES ET RÉGULIÈRES

Implication volontaire et persévérance.

d. Implication, rythme d'apprentissage

RYTHME D'APPRENTISSAGE (FRÉQUENCE
SOUHAITÉE DES COURS DE CONDUITE)

Implication volontaire.

5. Capacité de perception, d'analyse et de décision

a. Perception et sélection d'indices

S1, S2, S3, S4

Perception et sélection d'indices.

b. Prise en compte des indices

S5, S6, S7, S8

Compréhension de situation.

c. Prévision et anticipation

S9, S10, S11, S12

Capacité de prévision et d'anticipation.

d. Évaluation des distances et des vitesses

S13, S14

Capacité d'évaluation de distances et de vitesses.

e. Prise de décision

S15, S16

Capacité décisionnelle.

f. Vision de l'espace

Q.45, Q.46, Q.47

Capacité visuo-spatiale
Position du véhicule par rapport à infrastructure ou tiers.

Q.48, Q.49, Q.50

Capacité visuo-spatiale dynamique
Évolution du véhicule dans l'espace.

g. Temps de réaction et de traitement

TEMPS DE RÉPONSE MOYEN

Efficience du temps de réaction et de traitement
cognitif.

6. Capacité d'attention et de mémoire de travail

10 SITUATIONS PRÉSENTÉES DURANT 4 SECONDES

Exactitude ou erreur sur la prise d'information
Attention dirigée
Mémoire de travail.

ÉVALUATION des capacités et aptitudes

Procédure d'évaluation

IL S'AGIT D'UNE ÉVALUATION SUR ORDINATEUR D'UNE DURÉE D'ENVIRON 45 MINUTES.

- Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation.
- Le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même si elles disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes.
- Les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même (par exemple, lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision, on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision).
- Il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur de la moto d'où la situation est filmée ou photographiée.
- Les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation.
- Les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c'est-à-dire en tenant compte des données de mouvements avant l'arrêt sur image ; l'aspect statique de l'arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une diapositive de code.

L'ensemble de ces consignes est rappelé à la personne dès le début du test ou au passage de chaque partie spécifique de l'évaluation.

Les catégories de critères évalués

Le test distingue 2 catégories de capacités :

- celles permettant d'évaluer les aptitudes à manipuler une moto et préparant l'apprentissage des épreuves de plateau, il s'agit :
 - des capacités sensori-motrices,
 - et des capacités d'équilibre ;
 - s'y ajoute les capacités de transfert de connaissances techniques et de sécurité ;
- celles permettant d'évaluer la compréhension des situations de conduite, préparant les apprentissages en circulation, il s'agit :
 - des capacités cognitives d'attention dirigée et de mémorisation,
 - des capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.

Le test est complété par l'évaluation d'aptitudes :

- les facteurs de volonté et de motivation ;
- les aspects émotionnels et affectifs.

Les questionnaire

Seules les questions présentées ci-dessous font l'objet d'attribution de points.

Les autres relèvent de l'information simple à destination de l'établissement et des enseignants, comme la situation de la personne testée, les enseignements suivis ou ses diplômes obtenus.

Spécificité :

Une version spécifique du questionnaire s'adresse aux personnes désirant suivre une formation au permis A1, pour tenir compte de leurs expériences relatives et des capacités de transfert qui leur sont propres.

QUESTIONS	CRITÈRES ÉVALUÉS
-----------	------------------

1. Capacités et connaissances sensori-motrices

POSSESSION DE PERMIS	Capacités de transfert et compétences de conduite. Capacités de gestion de situations de circulation.
EXPÉRIENCE DE CONDUITE MOTO EN ET HORS CIRCULATION ET SELON LA PUISSANCE	Capacités de transfert des compétences techniques.
EXPÉRIENCE DE CONDUITE DE CYCLOMOTEUR	Capacités de transfert des compétences techniques.
EXPÉRIENCE DE CONDUITE DE CYCLE	Capacités de transfert des compétences d'équilibre.
MODE DE DÉPLACEMENT	Capacités de transfert des compétences en circulation.
USAGE D'ENGINS POUR LESQUELS L'ÉQUILIBRE EST PRINCIPAL	Capacité de transfert des capacités d'équilibre.

2. Capacités de compréhension et de traitement

CONNAISSANCES DE SÉCURITÉ	Connaissances des trajectoires en sécurité.
---------------------------	---

QUESTIONS	CRITÈRES ÉVALUÉS
-----------	------------------

3. Aspects émotionnels et affectifs

RÉACTION FACE À L'ÉCHEC	État d'esprit positif Persévérance Dévalorisation. Fuite Critique de tiers
FACILITÉ OU DIFFICULTÉ PERÇUE ET CARACTÈRE CONTRAIGNANT OU ASPECT AGRÉABLE DE L'APPRENTISSAGE.	Image de soi. Émotion positive : plaisir à apprendre. Sensation de contrainte.
INTÉRÊT ET ATTIRANCE POUR LA CONDUITE DE LA MOTO	Émotion positive et valorisation.
PEUR DE CONDUIRE UNE MOTO	Émotion négative et ressenti d'émotion négative.
PENSEZ-VOUS SAVOIR... PENSEZ-VOUS CONNAÎTRE LES OPÉRATIONS...	Capacité d'auto-évaluation justifiée ou excès de confiance/surestimation de soi.
CONNAISSANCES TECHNIQUES	Connaissances des procédures de freinage, d'équilibre, d'inclinaison et de direction.

4. Facteurs de volonté

SATISFACTION DE SA SITUATION PROFESSIONNELLE/ OU DE SES APPRENTISSAGES	Sentiment d'auto-efficacité personnelle.
PRATIQUES SPORTIVES ET FRÉQUENCE	Implication volontaire et persévérance.
ÉNONCÉ DES RAISONS POUR APPRENDRE À CONDUIRE	Motivation à suivre une formation à la conduite moto.
RYTHME D'APPRENTISSAGE	Implication volontaire.

5. Capacités de perception, d'analyse et de décision

Les vidéos des écrans 70, 71, puis celles des écrans 72 à 75, situées en fin de test, complètent l'évaluation des aptitudes et capacités techniques visant à déterminer les volumes d'apprentissage hors circulation.

S.70, S.71	Capacité visuo-spatiale. Évaluer les trajectoires sur route.
S.72, S.73, S.74, S.75	Capacité à évaluer la position et l'équilibre sur la moto et la trajectoire à basse vitesse.

Les capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.

S.54, S.55, S.56, S.57	Perception et sélection d'indice principal.
S.58, S.59, S.60, S.61	Compréhension de situation.
S.62, S.63, S.64, S.65	Capacité de prévision et d'anticipation.
S.66, S.67	Capacité d'évaluation de distances et de vitesses.
S.68, S.69	Capacité décisionnelle.
TEMPS DE RÉACTION : MOYENNE DES TEMPS DE RÉPONSE	Éfficiency du temps de réaction et de traitement cognitif.

6. Capacités d'attention et de mémoire de travail

10 SITUATIONS PRÉSENTÉES DURANT 4"	Attention dirigée. Mémoire de travail. Exactitude ou erreur sur la prise d'information.
------------------------------------	---

Bilan des points attribués et volumes d'apprentissage, plateau et circulation

On distingue le total des points attribués selon les apprentissages hors et en circulation pour définir :

- le volume des apprentissages de compétences pour les exercices de plateau hors circulation, minimum 8 heures (5 heures en cas de permis A1) ;
- le volume des apprentissages en circulation ; minimum 12 heures (10 heures en cas de permis A1).

Présentation du bilan, entretien et adaptation des valeurs de points attribuées

Le bilan s'effectue avec un enseignant moto, seul habilité à présenter et à expliquer les volumes de points attribués et leur signification.

À partir de là, il proposera un volume de formation qui correspond aux capacités et aux aptitudes de chacun. Le postulant n'hésitera pas à le questionner et à échanger avec lui pour valider ensemble la planification des différents apprentissages. L'enseignant le sollicitera dans ce sens afin d'affiner le test.

Il cherchera à vérifier chez le postulant la qualité de ses réponses. Il se peut en effet que la personne complète ou revienne sur certaines de ses réponses, notamment suite à une compréhension partielle de la question.

L'enseignant a toute latitude à ce moment pour valider les points attribués ou bien en effectuer une adaptation, dans un sens positif ou non. Un guide d'analyse des résultats est mis à sa disposition pour entériner ou corriger le bilan et donc la proposition des volumes de formation.

Procédé de positionnement

DATE :

REPLIE PAR :

Origine du contact (provenance) :

Formation demandée :

Motivations, facteurs qui poussent le candidat :

ÉTAT CIVIL

NOM : **Prénom** :

Date de naissance : Age :

Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél : .. / .. / .. / .. / .. Portable : .. / .. / .. / .. / ..

Mail :

SITUATION ACTUELLE

Situation actuelle (DE, salarié, ...) :

Expérience Professionnelle :

.....

.....

Si Demandeur d'emploi : N° identifiant :

Pôle emploi :

Nom du correspondant :

Financier de la formation :

PROJET PROFESSIONNEL

Préciser le niveau de mobilité et les éléments d'exigence :

.....

.....

.....

.....

ECOLE DE CONDUITE FREDERIC

70, avenue de Verdun

69570 DARDILLY

TEL 04.78.47.54.87

Agrément : E0206908970

Site : www.auto-ecole-frederic.fr

PERMIS DE CONDUIRE

Catégorie	Date d'obtention	Civil ou militaire	Expérience sur véhicule

Moyen de locomotion : OUI NON

SITUATION FAMILIALE

Contraintes horaires éventuels :

CAPACITÉ A INTEGRER LA FORMATION

Éléments à vérifier	Oui	Non	Commentaires
Acceptation des contraintes liées à la formation.			
Acceptation des contraintes horaires (horaires de formation normale ou en équipe).			
Capacité à gérer son organisation personnelle et familiale en étant en formation (temps de travail personnel ...).			
Capacité à s'intégrer dans un groupe de formation (comportement, expression orale...).			
Le stagiaire a une présentation compatible avec la formation visée.			
Expérience préalable éventuelle			

RÉSULTATS DES TESTS D'ÉVALUATION INITIALE

Volume horaire pratique prévisionnel :

Type de formation	Type de financement possible

Commentaires :

.....
.....

ECOLE DE CONDUITE FREDERIC

70, avenue de Verdun

69570 DARDILLY

TEL 04.78.47.54.87

Agrément : E0206908970

Site : www.auto-ecole-frederic.fr

Description des modalités de prise en charge du handicap

Vous avez un handicap et vous voulez passer le permis de conduire ? C'est possible si vous êtes reconnu apte par un médecin agréé lors d'une visite médicale. Les épreuves de l'examen du permis sont aménagées selon votre handicap : physique (mobilité réduite), auditif (sourd ou malentendant), troubles dys... Accueil :

Établissement PMR :

- Accessibilité fauteuil roulant porte d'entrée et sortie de secours.
- Sanitaires adaptés PMR.
- Toutes les portes aux normes PMR
- Signalétique adaptés PMR
- Bureaux adaptés PMR

Vous devez remplir les **2 conditions** suivantes pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire :

- Avoir l'**âge requis** pour la catégorie de permis que vous souhaitez passer Par exemple, pour le permis B , vous pouvez vous inscrire à l'examen à partir de l'âge de 16 ans (ou 15 ans si vous choisissez l'apprentissage anticipé de la conduite). Vous devez avoir 17 ans pour obtenir le permis B.
- Être reconnu **apte** par un médecin agréé lors d'un contrôle médical

➤ Où faire la demande d'inscription à l'examen du permis de conduire ?

Contactez le service chargé localement des examens du permis de conduire : direction départementale interministérielle (bureau de l'éducation routière) ou préfecture.

Ce service vous indique les aménagements dont vous avez besoin pour apprendre à conduire et les auto-écoles qui donnent des cours avec ces aménagements.

Vous pouvez aussi demander les dates des sessions spécialisées pour vous présenter aux épreuves du permis.

Par la direction départementale des Territoires (DDTM de votre département)

Sur place

Adresse : 165 Rue Garibaldi, 69003 Lyon

Site : rhone.gouv.fr

Téléphone : 04 78 62 50 50

Vous pouvez aussi demander **les dates des sessions spécialisées** pour vous présenter aux épreuves du permis.

Comment sont aménagées les épreuves de l'examen du permis de conduire si vous avez un handicap ?

ECOLE DE CONDUITE FREDERIC

70, avenue de Verdun

69570 DARDILLY

TEL 04.78.47.54.87

Agrément : E0206908970

Site : www.auto-ecole-frederic.fr

L'aménagement des épreuves concerne les permis [B](#) , [B1](#) , [BE](#) , [C1](#) , [C1E](#) , [C](#) , [CE](#) , [D1](#) , [D1E](#) , [D](#) et [DE](#) .

➤ **Si vous êtes sourd ou malentendant**

Des **sessions spécialisées** sont prévues **au moins 2 fois par an** pour passer l'épreuve théorique générale (code) du permis de conduire.

Un **interprète en langue des signes** peut vous assister.

Vous pouvez aussi bénéficier d'un **dispositif de communication adapté** de votre choix.

L'épreuve théorique (code) dure **1h30**.

Un temps supplémentaire peut être accordé lors de **l'épreuve pratique** en cas de difficultés pour communiquer.

➤ **Si vous avez un handicap physique (mobilité réduite)**

Un temps supplémentaire peut être accordé lors de **l'épreuve pratique** en cas de difficultés de mobilité.

Pour l'épreuve pratique du permis B ou B1, l'inspecteur peut vous proposer de commencer l'examen par les questions et les vérifications techniques portant sur l'extérieur du véhicule. Vous pouvez être assisté par un expert ou un accompagnateur.

Un véhicule de catégorie B à double commande adapté aux personnes handicapées doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir été mis en circulation depuis 10 ans maximum, sauf exception
- Avoir des équipements spécifiques : double-commande de freinage, rétroviseurs supplémentaires à l'extérieur et à l'intérieur si le véhicule le permet, double-commande de direction (volant)

➤ **Si vous êtes dysphasique, dyslexique ou dyspraxique**

Vous pouvez passer le code dans des séances spécifiques à condition de fournir l'un des 3 justificatifs suivants :

- Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un diagnostic de dyslexie et/ou de dysphasie et/ou de dyspraxie
- Reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale pour troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ou écrit et/ou de l'acquisition de la coordination
- Certificat médical délivré depuis moins de 6 mois attestant d'un trouble spécifique du langage et/ou de la lecture et/ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale

ECOLE DE CONDUITE FREDERIC

70, avenue de Verdun

69570 DARDILLY

TEL 04.78.47.54.87

Agrément : E0206908970

Site : www.auto-ecole-frederic.fr

Un temps supplémentaire peut être accordé lors de l'**épreuve pratique** en cas de **difficultés pour communiquer**.

➤ **Si vous êtes dans une autre situation**

Renseignez-vous auprès du service chargé localement des examens du permis de conduire : [direction départementale interministérielle](#) (bureau de l'éducation routière) ou [préfecture](#).

➤ **A Savoir**

Si vous maîtrisez mal le français, vous pouvez faire appel à [un traducteur-interprète agréé auprès d'une cour d'appel](#), à vos frais.

Précisez dans votre demande de permis de conduire que vous maîtrisez mal le français.

Quel est le prix de l'examen du permis de conduire ?

Épreuve théorique (code)

Le passage du code est **gratuit si vous remplissez les 2 conditions suivantes** :

- Vous avez un avis médical sur votre aptitude à la conduite compte tenu de votre handicap
- Vous avez l'obligation de faire des visites médicales périodiques après l'obtention du permis

Dans les autres cas, vous devez payer 30 €.

L'auto-école peut facturer des frais d'accompagnement à l'épreuve théorique du code

Épreuve pratique

Les tarifs sont libres et varient selon les auto-écoles. Les éventuels frais d'accompagnement facturés par l'auto-école sont réglementés.

Concernant les cours suivis dans une auto-école pour préparer l'examen, **les tarifs sont variables** selon les établissements et la préparation choisie.

[La prestation de compensation du handicap \(PCH\)](#) peut financer en partie les leçons de conduite.

Pour bénéficier d'une aide au financement du permis de conduire, renseignez-vous auprès de votre maison départementale des personnes handicapées (MDPH). [Maison départementale des personnes handicapées \(MDPH\)](#)

Si vous avez besoin du permis de conduire pour votre projet professionnel, vous pouvez demander une aide financière à l'Agefiph. [Agefiph](#)

Vous pouvez aussi vous adresser au [Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique \(FIPHFP\)](#).

ECOLE DE CONDUITE FREDERIC

70, avenue de Verdun

69570 DARDILLY

TEL 04.78.47.54.87

Agrément : E0206908970

Site : www.auto-ecole-frederic.fr

Quelle est la durée de validité du permis de conduire si vous avez un handicap ?

Le permis est délivré sur avis médical favorable.

Le médecin prescrit une durée de **validité en fonction du handicap**.

- Si le handicap n'est pas stabilisé, la durée de validité du permis est limitée. Vous devez de nouveau passer une [visite médicale](#) à la fin de cette durée.
- Si le handicap est stabilisé, la durée de validité du permis dépend de la [catégorie du permis](#). Elle peut être permanente pour un [permis B](#).

Moyens Pédagogiques :

- Accessibilité salle de code sur rendez-vous
- E-learning

Moyens Techniques :

- Les éventuels aménagements qui vous permettent de conduire sont indiqués sous forme de [codes sur votre permis de conduire](#).

Les formations avec Codes de restrictions proposés

Code 10. Boîte de vitesse adaptée

Code 15.03. Embrayage automatique

Code 35. Dispositifs de commande adaptés (feux, essuie et lave-glace, avertisseur, clignotants, etc.)

Code 40.11. Dispositif d'assistance sur le volant

Code 43. Position du siège du conducteur

Moyens Humains :

- Formateurs Diplômés

[Liste d'auto-écoles dispensant ce genre de formations \(non exhaustive\) :](#)

- ECF vaulx en velin
- Eco permis

ECOLE DE CONDUITE FREDERIC

70, avenue de Verdun

69570 DARDILLY

TEL 04.78.47.54.87

Agrément : E0206908970

Site : www.auto-ecole-frederic.fr

ECOLE DE CONDUITE FREDERIC

70, avenue de Verdun

69570 DARDILLY

TEL 04.78.47.54.87

Agrément : E0206908970

Site : www.auto-ecole-frederic.fr

PARCOURS DE FORMATION CATÉGORIE

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box) ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via Internet (option d'achat d'accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

Parcours pratique

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

Un voyage école vous sera proposé.

En quoi consiste un voyage école ? Il permet de partir en groupe de trois élèves qui conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

Avant de partir, les élèves préparent au préalable l'itinéraire.

Ces voyages permettent d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS. Ils favorisent l'autonomie et vous permettent également d'apprendre en observant les autres élèves.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

QUESTIONNAIRE DE Satisfaction élève

Ce questionnaire porte sur la formation préparatoire aux examens du permis de conduire que vous venez de suivre au sein de notre auto-école. Il nous permet de connaître votre avis et vos suggestions concernant la formation.

Votre contact :

Téléphone : E-mail :



Cachet de l'auto-école

Horaires d'ouverture

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

ACCUEIL et informations

Que pensez-vous de l'accueil que vous avez reçu à l'auto-école ?

(horaires d'ouverture, courtoisie, disponibilité...)

Pas du tout satisfait

Peu satisfait

Satisfait

Tout à fait satisfait

Que pensez-vous de l'information sur l'offre de formation ?

Informations sur le procédé d'évaluation

Pas du tout satisfait

Peu satisfait

Satisfait

Tout à fait satisfait

Informations sur les horaires des cours théoriques

Pas du tout satisfait

Peu satisfait

Satisfait

Tout à fait satisfait

Proposition détaillée et chiffrée (clarté des documents, présentation des formations...)

Pas du tout satisfait

Peu satisfait

Satisfait

Tout à fait satisfait

MOYENS et équipes pédagogiques

Que pensez-vous des moyens pédagogiques mis à votre disposition ?

Outils pédagogiques pendant la formation théorique (livres, livrets, supports de formation multimédia cours et tests, sites, applications...)

Pas du tout satisfait

Peu satisfait

Satisfait

Tout à fait satisfait

Outils pédagogiques pendant la formation pratique (outils de suivi de formation)

Pas du tout satisfait

Peu satisfait

Satisfait

Tout à fait satisfait

Équipement utilisé par l'auto-école (véhicules, matériel en salle...)

Pas du tout satisfait

Peu satisfait

Satisfait

Tout à fait satisfait

Que pensez-vous de l'équipe pédagogique ?

Disponibilité des enseignants, du responsable pédagogique, du responsable des relations

Pas du tout satisfait

Peu satisfait

Satisfait

Tout à fait satisfait

Qualité de l'enseignement reçu (méthodes d'enseignement, efficacité de la formation, intérêt des cours théoriques...)

Pas du tout satisfait

Peu satisfait

Satisfait

Tout à fait satisfait

PARCOURS de formation

Que pensez-vous du respect du parcours de formation ?

Respect de l'intégralité du parcours

Pas du tout satisfait

Peu satisfait

Satisfait

Tout à fait satisfait

Respect des cours théoriques portant sur des thématiques

Pas du tout satisfait

Peu satisfait

Satisfait

Tout à fait satisfait

Cours dispensés par un enseignant présent

Pas du tout satisfait

Peu satisfait

Satisfait

Tout à fait satisfait

Progressivité des parcours en leçons pratiques

Pas du tout satisfait

Peu satisfait

Satisfait

Tout à fait satisfait



APPRÉCIATION globale

Quelle est votre appréciation globale sur la formation que vous avez reçue dans notre auto-école ?
(Cochez une case de 1 à 10)

0

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Pas du tout
satisfaisant

Très
satisfaisant

Vous pouvez nous faire part ci-dessous de vos commentaires :

Nous vous remercions pour votre participation.

FORMULAIRE DE RECLAMATION

FORMULAIRE A RETOURNER PAR MAIL A ecoledeconduitefrederic@gmail.com

Identification de la personne :

Je soussigne (nom, prénom) :

Concerne l'élève (nom, prénom) :

Objet(s) de la réclamation :

.....
.....
.....
.....

Objet de votre réclamation :

- Qualité de l'accueil

- Qualité des leçons

- Entente avec l'enseignant

- Organisation des cours

- Ponctualité

- Autres à exprimer ci-dessus

Pouvez-vous préciser le moment, la fréquence ou une période où vous avez subi ce désagrément :

.....
.....
.....
.....

Avez-vous déjà pris contact avec l'exploitant, le formateur ou la secrétaire pour lui préciser les réclamations ? :

.....
.....
.....
.....

Date du dépôt de la demande :

Date du fait de la réclamation :

Fait à :

Le :

Signature :

Article 1 – Domaine d'application

Le traitement des réclamations clients répond à l'objectif de tout établissement en matière de satisfaction et de fidélisation du client. Ce traitement s'appuie, le plus souvent, sur une charte qualité interne. Il engage l'image de l'entreprise. Par ailleurs, l'analyse des réclamations permet d'identifier les manquements et pratiques inadéquates en matière de commercialisation et de protection de la clientèle, qui peuvent être source de risques juridiques et opérationnels. Cette procédure vise à définir les actions à mener lors de la réception d'une réclamation client par le personnel de ECOLE DE CONDUITE FREDERIC.

Article 2 – Définition :

Une réclamation est une déclaration actant le mécontentement d'un client envers un professionnel ; Une demande de service ou de prestation, une demande d'information, de clarification ou une demande d'avis n'est pas une réclamation.

Article 3 – Grand principe

Si un client manifeste d'une quelconque façon un désagrément qu'il aurait subi, tout collaborateur de ECOLE DE CONDUITE FREDERIC doit faire face à la situation avec la meilleure diligence possible, en fonction de ses attributions et de son expérience. Le collaborateur en informe la Direction dans les meilleurs délais.

Ces derniers sont juges de la nécessité de considérer le désagrément exposé par le client comme une réclamation ou non. Les réclamations adressées par les clients font l'objet d'un traitement raisonnable et rapide. Chaque réclamation doit être consignée et des mesures de traitement sont mises en place rapidement.

Article 4 – Faire une réclamation

Plusieurs moyens sont mis à votre disposition pour réaliser votre réclamation :

- Réceptionner une demande de réclamation à l'accueil d'un des bureaux de ECOLE DE CONDUITE FREDERIC
- Télécharger sur la page du club rousseau - ECOLE DE CONDUITE FREDERIC la demande de réclamation

Elle peut être transmise par l'auto-école par courrier ou mail.

Article 5 - Prise en charge

La réclamation sera accusée réception auprès du client concerné, en main propre, par mail ou par courrier, dans un délai maximum de 10 jours ouvrés à compter de la réception de la réclamation. C'est aux personnes chargées des relations clientèles qu'incombe la responsabilité d'assurer ce suivi.

Article 6 – Délai de réponse

La réponse sera apportée au client dans un délai de 30 jours ouvrés à compter de la date de réception de la réclamation. Dans le cas où une réponse ne peut être apportée au client dans le délai imparti, ECOLE DE CONDUITE FREDERIC tient informé le client du déroulement du traitement de sa réclamation ainsi que les circonstances particulières expliquant le retard ou l'impossibilité de donner une justification rapide doivent être mentionnés dans la réponse.

Article 7 – Réponse

La réponse est rédigée, par écrit, par la personne chargée des réclamations. Elle peut être suivi d'un rendez-vous entre le client et le chargé de la réclamation dans l'auto-école. En cas de rejet ou de refus de la déclaration, en totalité ou partiellement, et/ou si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le client peut faire appel au médiateur.

Article 8 – Archivage

La réclamation est conservée et archivée pendant une durée de 5 ans à compter de la date de clôture du dossier ou de la cessation de la réclamation.

Article 9 – Archivage

La réglementation impose d'identifier les manquements et les mauvaises pratiques en matière de commercialisation et de protection de la clientèle, qui peuvent en outre être source de risques juridiques et opérationnels pour l'auto-école. Le registre des réclamations permet de respecter ces obligations. Il est tenu par le responsable de l'auto-école qui consigne, mentionne les dysfonctionnements constatés et amène les actions correctrices mises en œuvre.